

*Légation de Suisse  
en  
France*

51, Avenue Hoche

1083

17. B 11/020/2  
Paris, le 3 février 1923.



*Dr. F. F. F.*  
5.2.23  
Zones franches.

Monsieur le Conseiller fédéral,

En vous confirmant mon rapport d'hier, j'ai l'honneur de vous remettre sous ce pli le compte-rendu sténographique de la séance du 2 courant, au cours de laquelle la Chambre des Députés a

1) accepté par 424 contre 7 voix le projet de loi ( légèrement amendé ) concernant le statut douanier des zones franches;

2) ratifié, malgré le préavis défavorable de la commission de l'agriculture et les critiques de quelques députés, la convention franco-suisse du 7 août 1921; je vous rends spécialement attentif à ce qu'a répondu M. le Président du Conseil à M. Borrel, député de la Savoie: "si la convention était si défavorable aux intérêts français, elle serait, j'imagine, favorable aux intérêts suisses et vous n'auriez pas la crainte que vous énoncez de la voir repousser demain par la Suisse. " Un peu plus loin, M. Poincaré a ajouté : " Par conséquent, si nous n'adop-

Au Département Politique Fédéral,  
Division des Affaires Etrangères,

BERNE.



"tons pas cette convention, nous sommes devant le néant. Nous en-  
"trerons avec la Suisse, soit dans une période de négociations, qui  
"sera plus difficile encore que la précédente, si vous ne nous don-  
"nez pas la force pour négocier par l'approbation de ce qui a été  
"précédemment fait, soit dans une guerre de tarifs qui sera très  
"pénible pour les deux pays, étant données les relations amicales  
"qui ont toujours existé entre l'un et l'autre et que, quant à nous,  
"nous entendons maintenir. "

La parole est maintenant au Sénat; ainsi que je  
viens de vous le télégraphier, celui-ci aurait le temps matériel  
de traiter l'affaire avant la date de notre votation populaire et  
M. Laroche m'a demandé de lui donner mon avis à ce sujet; j'estime  
que vu les probabilités d'un referendum négatif, il serait préféré-  
rable que le Sénat liquidât cette question maintenant, plutôt que  
d'avoir une discussion aigre après le 18 février.

Dans l'attente de votre réponse télégraphique, je  
vous présente, Monsieur le Conseiller fédéral, l'hommage de mon res-  
pect.

Dumont.